

# Courrier des Retraités

76

AVRIL  
MAI  
JUIN  
2025

Nos retraites  
ne sont pas des libéralités

8

Le redressement économique  
du Portugal

23

DOSSIER  
L'intelligence artificielle :  
entre craintes et progrès

22



## ÉDITORIAL

La fin des illusions et le début des incertitudes ..... 3

## RETRAITES ET RETRAITÉS

Aurons-nous bientôt une fumée blanche ? ..... 4

Situation des retraités selon le COR ..... 5

Perte de pouvoir d'achat des pensions :  
une embellie en trompe l'œil ? ..... 6

Nos retraites ne sont pas des libéralités ..... 8

## SANTÉ-AUTONOMIE

Les aides auditives, mode d'emploi ..... 9

La polypose nasale ..... 10

La santé mentale : cause nationale ..... 11

Fin de vie ..... 12

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE

Points de repère ..... 13

La rubrique économique et sociale ..... 14

Les finances des Collectivités locales ..... 16

La démographie française en chute libre ..... 17

L'agriculture en France ..... 18

Vers une France hydroponique ..... 19

Le testament-partage ..... 20

## NOS FÉDÉRATIONS

Mise au point de la CFR sur la fiscalité des retraités ..... 21

## MONDE

Le redressement économique du Portugal ..... 22

## DOSSIER SPECIAL

L'intelligence artificielle (IA) : entre craintes et progrès ..... 23

## LOISIRS-CULTURE

Le Sahara... fertilisateur de l'Amazonie ..... 26

Après l'hérésie Cathare, l'Inquisition en France ..... 27

Le vitrail de l'église d'Yvetot ..... 28

Le renouveau du Grand Palais ..... 29

Le Collège des Bernardins : un joyau médiéval à Paris ..... 30

Le général Valérie André, une vie de pionnière ..... 31

Le dictionnaire de l'Académie ..... 32

Des choses inutiles à savoir ..... 33

Des idées de lecture ..... 34

Courrier des lecteurs ..... 35

Mots croisés de Niala ..... 7

# A nos lecteurs

## Enfin un budget pour 2025

Certes, ce budget a fait l'objet de nombreuses tractations, mais la France ne pouvait pas se permettre de continuer sans qu'un vote intervienne, sauf à emprunter encore plus sur les marchés financiers, et à augmenter notre endettement.

Dans le domaine de la défense des retraités, l'orage politico-médiatique qui s'est abattu sur le financement des retraites, en particulier pour demander la suppression de l'abattement fiscal de 10 %, dénommé à tort par certains "frais professionnels", semble s'être dissipé, au moins provisoirement.

Il en est de même pour la révision du taux de CSG des retraités, on n'en parle plus. Jusqu'au budget 2026 ? L'avenir le dira.

C'est la raison pour laquelle les associations de retraités doivent être plus que jamais vigilantes, mais surtout actives auprès des pouvoirs publics, actives en faisant des propositions sur le sujet épineux du financement de la retraite.

Nous verrons dans les semaines à venir ce qui sortira de ce "conclave" mot employé par le Premier ministre, pour désigner les discussions entre les partenaires sociaux, salariés et entreprises, mais il est plus que probable que ce conclave ne résoudra pas le dossier de fond de notre système de retraite.

L'absence de majorité au Parlement empêche celui-ci de délibérer sur le fond, à savoir, comme le préconisent l'UFR et les associations membres de la CFR, un régime universel, basé sur la répartition et calculant la retraite sur les droits acquis en contrepartie des cotisations versées au cours de la carrière, lesquelles ont financé les pensions des retraités.

JEAN-LUC OURGAUD

## Abonnements au Courrier des Retraités

- 1) Abonnement collecté par l'intermédiaire des associations adhérentes à l'UFR-rg ou la FNAR : 5 € par an pour 4 numéros
- 2) Abonnement individuel : 10 € pour 4 numéros à suivre (parution début janvier, avril, juillet et octobre).

Montant des abonnements à adresser à UFR-rg : Tour Puccini – 20/22, avenue de Choisy – 75013 Paris – Tél : 01 43 42 09 37



### Hervé de J. par courrier Pantin

Il s'étonne en page 16 de voir apparaître la prise en compte du couple dans le montant maximum de ressources pour bénéficier de la pension de réversion. Pour lui, seul le bénéficiaire doit être concerné.

Il signale aussi une anomalie dans l'encart de la page 20 concernant le montant indiqué de la CSG.

**Réponse :** Sur le 1<sup>er</sup> point, il s'agit des réversions de la SS qui, à la différence de la plupart des régimes, maintient la pension de réversion en cas de remariage et dans ce cas, l'éligibilité à recevoir une pension de réversion dépend du revenu du ménage.

Sur le 2<sup>ème</sup> point, il a raison. Nous aurions dû écrire que le montant de la CSG était de 140,7 Md€, ce qui correspond bien à 12 % du total.

### Jean Yves C. par courriel

Il félicite la revue pour la qualité et la précision de ses informations. Par ailleurs, il se demande si le paiement de la CASA par les seuls retraités ne provient pas de ce qu'ils seraient la principale catégorie en perte d'autonomie

**Réponse :** Merci pour les compliments. Concernant la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), l'explication est qu'à côté des entreprises qui payent 0,3 % de leur masse salariale, des salariés qui travaillent un jour supplémentaire (le Lundi de Pentecôte), il est normal que les retraités participent à l'effort national.

### Christian d'A. par courrier

Il propose d'améliorer la situation des veuves ayant peu travaillé en majorant le taux de réversion en fonction de leur âge. Il souligne par ailleurs que la suppression de l'abattement de 10 % des retraités diminuerait leur revenu et pourrait les dissuader de poursuivre leurs activités de mécénat.

**Réponse :** Lier le taux de réversion à l'âge semble délicat à mettre en œuvre si on veut éviter la discrimination. L'ASPA répond déjà en partie au souci. Supprimer le 10 % rendrait en effet impossibles des prestations réservées aux non-imposables.

### Jean Pierre B. par courriel

Il propose un exemple de sérendipité : une molécule testée pour l'hypertension a eu des effets secondaires sur des hommes qui la testaient. Le Viagra en est né.

**Réponse :** Merci de vos compliments pour la revue et de votre précision sur la sérendipité.

### Jean Robert H. par courrier

Il précise qu'outre la chance, la sérendipité nécessite ouverture d'esprit et disponibilité. Deux exemples :

- un recruteur recevant un dossier pour un poste peut, à la lecture du CV, avoir l'idée d'orienter vers un autre poste que le candidat acceptera,
- dans une discussion de groupe les réflexions de l'un peuvent ouvrir à d'autres des perspectives pour leurs propres préoccupations ou centres d'intérêt.

**Réponse :** qui sait tout n'apprend rien. Restons ouverts au monde et aux autres.

### Pierre F. et Hugues P. par courrier

Ils signalent une erreur dans les idées de lecture. La présentation du livre "Ressources, un défi pour l'humanité" correspond en réalité au livre "La République des imposteurs" présenté dans le n°74.

**Réponse :** merci à nos correspondants et nos excuses pour cette regrettable confusion.

### Jacques B. par courriel

Il félicite pour la richesse et la diversité du dernier numéro. Il nous invite à continuer.

**Réponse :** Tels sont bien nos objectifs. Merci des encouragements.

### Philippe V. par courriel

Il signale une erreur dans l'article sur Monet, lequel n'avait que 11 ans au décès de Turner.

**Réponse :** Merci de votre précision, mais s'il ne l'a pas rencontré, il a pu en être influencé.

### Gilles B. par courriel

Fidèle lecteur de la revue dont il apprécie l'éclectisme et l'article sur l'énergie des estuaires. Il invite les lecteurs intéressés à consulter sur le sujet le n° 932 de Sciences et Avenir.

**Réponse :** Merci du compliment et du conseil donné à nos lecteurs.

### Courrier des Retraités n° 76 : Avril - Mai - Juin 2025

Publication trimestrielle diffusée par abonnement  
Prix au numéro : 2,50 euros

■ Directeur de publication : Jean-Luc Ourgaud

■ Rédacteur en chef : Christian Bourreau

■ Secrétaire de la rédaction : Sophie Lacoste

■ Rédacteurs : Pierre Conti, Michèle Dupuy, Brigitte Koroleff, Hervé de Vilaines, Geneviève Méliwa, Alain Pelc, Michel Riquier, Alain Sagnimorte, Jacky Sampic

Toute reproduction est interdite sauf autorisation de la Rédaction

■ Union Française des Retraités – Régime général UFR-rg (association loi 1901) - Tour Puccini - 20/22, avenue de Choisy - 75013 Paris  
Tél. : 01 43 42 09 37

■ Courriel : ufr@wanadoo.fr

■ Site Internet : www.retraites-ufr.fr  
www.courrierdesretraites.fr

■ Commission paritaire : 0628 G 88165 - Dépôt légal : 7477 - ISSN : 1950-4470

■ Maquette : www.benoitleduc.fr - 06 72 10 86 35

■ Imprimeur : PUBADRESSE

52 rue Constantin Pecqueur - 95150 Taverny - 01 34 18 39 95

